

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **05 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	13
- votants	14 (13+ 1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

29/11/2023

Date d'affichage :

29/11/2023

Objet

7.1 FONGIBILITE DES CREDITS

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Josiane DURAND, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents : Stéphane BAROU (a donné procuration à Mme Eyraud)

Secrétaire de séance : Josiane DURAND

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-43 du conseil municipal du 13/09/2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

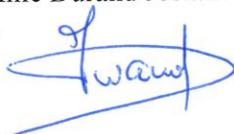
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **D'HABILITER** Mme le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

SEDI 30700 UZES (1102) Ref: 309355

Le secrétaire de séance

Mme Durand Josiane



Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 06/12/2023
Le Maire,
Catherine EYRAUD

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 11/12/2023

